

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 9 MARS 2022

Le 9 Mars 2022 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur THELLIER Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur KORBY Mehdi absent excusé

Est élu secrétaire : Monsieur RIMAURO Jean

N°677 : Compte de Gestion 2021 du Service des Eaux

Le Compte de Gestion, établi par Monsieur le Trésorier municipal est distribué, commenté, puis validé.

N° 678: Compte Administratif du Service des Eaux 2021

Le Compte Administratif du Service des Eaux de 2021 est présenté aux membres du Conseil Municipal.

ANNEE 2020	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	+ 3 947.31€	+2 496.27€	+6 443.58€
DEPENSES	-3 186.73€	-2 824.30€	-6 011.03€
RESULTAT	+ 760.58€	-328.03€	+432.55€
REPORT	-7 460.85€	+25 498.80€	+18 037.95€
CUMUL	-6 700.27€	+25 170.77€	+18 470.50€

Après vérification, le Compte Administratif 2021 du Service des Eaux est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N°679 : Vote du Budget Primitif 2022 du Service des Eaux

Le budget Primitif du Service des eaux de l'année 2022 est présenté aux membres du Conseil Municipal

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
002 Déficit reporté	6 700.27€	74 subvention d'exploitation	4 728.27€
68 Dotations aux amortissements	2 496.27€	75 redevance de Veolia	5 000.00€
66 Intérêts emprunts	531.73€		
TOTAL	9 728.27€	TOTAL	9 728.27€

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 Capital emprunts	3 000.00€	001 Excédent reporté	25 170.77€
23 Immobilisations	24 667.04€	040 Opération d'ordre	2 496.27€
TOTAL	27 667.04€	TOTAL	27 667.04€

Le Budget Primitif 2022 du Service des eaux est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

680 : Vote des taux d'imposition taxes locales

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de maintenir les taux pour l'année 2022 :

Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI	37.03%
Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	46,99 %

N°681 : Subventions aux associations :

Après analyse des diverses demandes, les subventions ci-après sont adoptées :

- ✓ CCAS : 1 000€
- ✓ ADNS : 50€
- ✓ A.P.E Savy-Berles : 100€
- ✓ Association des Chasseurs : 100€
- ✓ Chroniqueurs de l'Atrébatie : 50€
- ✓ Club de l'Amitié : 100€
- ✓ Scrabble Berlois : 100€
- ✓ Fondation du Patrimoine : 100€
- ✓ IRCL de Lille : 50€
- ✓ P.E.P 62 : 50€
- ✓ Randonneurs de l'Atrébatie : 100€
- ✓ S.C.A Aubigny : 100€
- ✓ NORIA : 50€
- ✓ APE Savy Berles, subvention spécifique pour l'organisation d'un séjour à la neige : 50 € par enfants soit 1 000€
- ✓ CPIE de l'Artois : 100€
- ✓ Berles-Monchel, un Parc, un Château : 100€
- ✓ Gamma Promotion : 50€

N°682: Vote du Compte de gestion 2021 de la commune

Le Compte de Gestion, établi par Monsieur le Trésorier municipal est distribué, commenté, puis validé.

N° 683 : Compte Administratif de la commune 2021

Le Compte Administratif de la Commune de 2021 est présenté aux membres du Conseil Municipal.

ANNEE 2021	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	+ 302 610.83€	+702 949.89€	+ 1 005 560.72€
DEPENSES	-207 187.79€	-385 166.91€	-592 354.70€
RESULTAT	+95 423.04€	+317 782.98€	+413 206.02€
REPORT	+ 225 576.63€	-79 106.45€	+146 470.18€
CUMUL	+ 320 999.67€	+ 238 676.53€	+ 559 676.20€

Il est précisé que la part importante des recettes d'investissement est liée au versement de l'emprunt pour les travaux de l'église (400 000€) et aux premiers versements d'avances des subventions pour ces travaux (126 280.15€).

Après vérification, le Compte Administratif 2021 de la commune est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N°684 : Délibération pour la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Après avis du comité technique du centre de gestion, le conseil accepte à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP pour les agents titulaires et stagiaires à compter du 1^{er} avril 2022. Cette prime devant initialement être mise en place au 1^{er} janvier 2022 le conseil décide d'octroyer une prime exceptionnelle sur la paie de mars aux agents titulaires et stagiaires afin de compenser le retard de la mise en place du RIFSEEP.

N°685 : vente des terrains au Pré Vert

Suite aux retours des riverains voisins des terrains à qui la vente a été proposée, monsieur le maire demande de revoir le prix de vente.

Après délibération le conseil décide de modifier le prix de vente à 7€/m². La vente sera prioritairement proposée aux riverains qui entretiennent actuellement le terrain. Si ceux-ci ne sont pas intéressés par cette vente, les terrains seront proposés à tous les habitants de la commune.

N°686 : Délibération autorisant monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du FARDA « aide à la voirie communale ».

Monsieur le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du FARDA afin de réaliser des trottoirs avec finition bicouche dans la rue de Vandelicourt courant 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à déposer une demande de subvention.

N°687 : Divers

- Une réflexion est à mener sur l'éventuelle mise en place d'aide pour la réhabilitation des assainissements individuels. Les modalités de cette aide sont à définir.
- Changement des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie à partir du 1^{er} avril :
Le mercredi de 10h00 à 12h00
Le vendredi de 16h30 à 18h30